

Manutentionnaire d'aéronautique navale

RNCP41524 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31876
Code(s) ROME	N1101, N2201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ecole du personnel de pont d'envol	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'emploi de manutentionnaire d'aéronautique navale répond au besoin de la Marine nationale de disposer, à bord de ses navires, de personnels qualifiés et susceptibles de mettre en œuvre la force aéromaritime. Les personnes exerçant ce métier au sein de la Marine nationale ne sont pas recrutées en fonction de leur expérience ou de qualifications requises dans le domaine. Elles développent un parcours professionnel en interne. Ce parcours permet d'acquérir un métier et d'évoluer en responsabilités.

La Marine nationale souhaite, à travers cette certification professionnelle, faire reconnaître les compétences des marins qu'elle a formés afin de leur permettre d'occuper, en dehors de l'institution militaire et après une progression professionnelle, des fonctions similaires dans le domaine aéroportuaire ou dans la logistique.

ACTIVITÉS VISÉES

Le manutentionnaire d'aéronautique navale est un opérateur principalement chargé de la manutention des aéronefs et des transferts hélicoptés de personnes et/ou matériels dans l'environnement très spécifique d'un hangar aviation ou d'un pont d'envol : plateformes hélicoptères, aéronavales et aéroportuaires des navires.

Il est chargé de participer :

- aux manœuvres des aéronefs sur une plateforme aéroportuaire mobile
- aux actions de transfert hélicopté de personnel et/ou de matériel en assurant la sécurité de ces opérations
- au maintien en état du matériel et des infrastructures du service
- aux actions de prévention et de lutte contre les sinistres

COMPÉTENCES ATTESTÉES

De jour comme de nuit, par tous les temps, le manutentionnaire d'aéronautique navale travaille sur une zone aéroportuaire mobile, sous la direction de son supérieur ayant la fonction de directeur de pont d'envol et hangar. Il assure la mise en place ainsi que le rangement de tout le matériel nécessaire pour effectuer le parage d'aéronefs.

En équipe, il exécute les différentes opérations relatives à la manutention des aéronefs. Pour les opérations de transfert par hélicoptère s'effectuant en vol stationnaire, le manutentionnaire d'aéronautique navale sécurise la réception ou le chargement des biens et des personnes lors des manœuvres. Lorsque le débarquement ou l'embarquement de personnel s'effectue rotor tournant, le manutentionnaire d'aéronautique navale joue le rôle d'accompagnant. Il s'assure que les déplacements de personnel soient effectués dans le respect des règles de sécurité. Les différentes actions réalisées par le manutentionnaire d'aéronautique navale doivent être effectuées dans le respect des règles de sécurité applicables sur les aires de manœuvre d'une plateforme aéroportuaire mobile.

Le manutentionnaire d'aéronautique navale doit :

- assurer l'immobilisation des aéronefs afin de sécuriser la zone aéroportuaire mobile
- assurer les mouvements d'aéronefs afin de rejoindre les zones de mise en œuvre
- concourir à la sécurité du matériel et du personnel lors des transferts héliportés
- participer à la sécurité aux abords d'un aéronef sur une plateforme aéroportuaire mobile
- contrôler l'état de la zone aéroportuaire et du matériel permettant le déplacement ou l'immobilisation d'un aéronef
- réaliser l'entretien général de la zone aéroportuaire et du matériel aéronautique
- vérifier le dispositif sécurité de la zone aéroportuaire
- mettre en œuvre les moyens de lutte contre les sinistres

Blocs de compétences

RNCP41524BC01 — Participer aux différentes manœuvres aéronautiques sur une plateforme aéroportuaire mobile

LISTE DE COMPÉTENCES

De jour comme de nuit, par tous les temps, le manutentionnaire d'aéronautique navale travaille sur une zone aéroportuaire mobile, sous la direction de son supérieur ayant la fonction de directeur de pont d'envol et hangar. Il assure la mise en place ainsi que le rangement de tout le matériel nécessaire pour effectuer le parage d'aéronefs. En équipe, il exécute les différentes opérations relatives à la manutention des aéronefs. Pour les opérations de transfert par hélicoptère s'effectuant en vol stationnaire, le manutentionnaire d'aéronautique navale sécurise la réception ou le chargement des biens et des personnes lors des manœuvres. Lorsque le débarquement ou l'embarquement de personnel s'effectue rotor tournant, le manutentionnaire d'aéronautique navale joue le rôle d'accompagnant. Il s'assure que les déplacements de personnel soient effectués dans le respect des règles de sécurité. Les différentes actions réalisées par le manutentionnaire d'aéronautique navale doivent être effectuées dans le respect des règles de sécurité applicables sur les aires de manœuvre d'une plateforme aéroportuaire mobile.

A ce titre, il doit :

- assurer l'immobilisation des aéronefs afin de sécuriser la zone aéroportuaire mobile:

Suivre les ordres de manœuvre du directeur de pont d'envol.

Préparer une zone de parage.

Assurer l'immobilisation (arrêt, rangement) en utilisant les moyens appropriés (cales, saisines)

Effectuer des relevés de paramètres (vent relatif, vent vrai, roulis, tangage, ...) et les reporter sur le support approprié.

Faire appliquer aux tiers présents sur la zone les consignes de sécurité concernant les déplacements et les manœuvres.

- assurer les mouvements d'aéronefs afin de rejoindre les zones de mise en œuvre:

Employer les gestes conventionnels de communication.

Accompagner l'aéronef vers les zones de manœuvre désignées en vérifiant que celles-ci sont libres de tout objet ou matériel pouvant mettre en cause la sécurité des manœuvres

Assurer la mise en œuvre d'un aéronef (atterrissage, appontage, catapultage, décollage) en utilisant les moyens appropriés

Faire appliquer les consignes de sécurité concernant les déplacements de personnels et les manœuvres.

- concourir à la sécurité du matériel et du personnel lors des transferts héliportés:

Préparer le matériel nécessaire pour les opérations de transfert.

Réceptionner l'hélicoptère en garantissant sa sécurité.

Accrocher ou décrocher l'hélicoptère/marchandise.

Coordonner son action avec le treuilliste et le directeur de pont d'envol.

Assurer les déplacements du personnel dans le respect des règles de sécurité de circulation sur une piste aéroportuaire.

Préparer la charge à transporter.

Stabiliser la charge (matériel, hélitreuillé avec ou sans civière) en respectant les procédures réglementaires.

- participer à la sécurité aux abords d'un aéronef sur une plateforme aéroportuaire mobile:

Respecter les consignes et mesures de sécurité individuelles et collectives en zone aviation.

Mettre en place les moyens de sécurité et de prévention afin de se prémunir d'un danger d'écoulement de carburant et/ou un crash (ventilation, balisage, etc.).

Assurer la sécurité lors des atterrissages.

Dégager en toute sécurité un aéronef de la piste ou du pont d'envol seul ou en équipe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Etudes de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

RNCP41524BC02 — Concourir à la prévention et la lutte contre les sinistres sur zone aéroportuaire mobile

LISTE DE COMPÉTENCES

Lors des phases d'entretien à quai, le manutentionnaire d'aéronautique navale s'attache à contrôler et entretenir le matériel nécessaire à la mise en œuvre d'un aéronef. Il effectue également l'entretien courant de la zone aviation au travers de différents travaux sur les structures (piquage, meulage, peinture, ...) dans le respect des règles « hygiène, sécurité et conditions de travail (HSCT) ». En mer, il est en capacité de réagir et d'intervenir sur un sinistre survenant dans sa zone de responsabilité ou dans l'ensemble du bord.

A ce titre, il doit :

- contrôler l'état de la zone aéroportuaire et du matériel permettant le déplacement ou l'immobilisation d'un aéronef:

Assurer le contrôle visuel de la plateforme et du hangar (absence de dégradation, présence de débris, ...).

Effectuer le contrôle de bon fonctionnement du matériel aéronautique (dispositifs d'immobilisation, ...).

- réaliser l'entretien général de la zone aéroportuaire et du matériel aéronautique:

Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux travaux.

Effectuer l'entretien courant du matériel aéronautique (graissage).

Traiter la corrosion par des travaux piquage de la rouille et ponçage des surfaces.

Mettre en peinture les surfaces traitées afin d'assurer leur protection.

- vérifier le dispositif sécurité de la zone aéroportuaire:

Contrôler le bon fonctionnement des dispositifs antichute à la mer (rambardes).

Recenser la présence le matériel sécurité de la zone afin de répondre à l'éclosion d'un sinistre.

- mettre en œuvre les moyens de lutte contre les sinistres:

Donner l'alerte suite à la découverte d'un sinistre et rendre compte.

Prodiguer les gestes de premiers secours et le cas échéant évacuer le blessé de la zone.

Mettre en œuvre les moyens de protection collectifs et individuels

Lutter contre un sinistre à l'aide du matériel approprié en respectant les consignes de sécurité collectives et individuelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Etudes de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans les armées, le manutentionnaire d'aéronautique navale exerce son activité, en qualité de personnel militaire, à bord des navires de la Marine nationale.

Dans le secteur civil, ce type d'activité s'exerce essentiellement au sein des plateformes de compagnies aériennes, d'entreprises aéroportuaires ou d'entreprises pétrolières. Ils occupent des postes liés à la manutention et à l'exploitation des équipements dans le secteur du transport et de la logistique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent/assistant de piste ;
- Agent de service avion ;
- Tractiste avion ;
- Coordonnateur de piste aéroport ;
- Agent technique de préparation des vols ;
- Cariste manutentionnaire ;
- Manutentionnaire d'aéronautique ;
- Agent de transit aérien.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 882 €
Familles professionnelles (FAP)	J0X32 — Conducteurs d'engins légers de déplacement de charges, cariste · tension 3/5 (Modérée) J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 526
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	26 %
Familles professionnelles (FAP)	J0X32 — Conducteurs d'engins légers de déplacement de charges, cariste J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des Armées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification pourra comprendre de trois à cinq membres.

Il est idéalement composé d'une majorité de « professionnels ».

Président du jury :

- le commandant ou directeur de l'organisme certificateur ou son représentant.

Membres du jury :

- de 1 à 2 membres du collège dit "professionnel";
- de 1 à 2 membres du collège dit "formateur".

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2030
Date de dernière délivrance possible	08/07/2034

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34957

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41524/>